



Département des Ressources Humaines

Décision n°2022-858

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de responsable de l'animation réseau ADS au Département Urbanisme et Habitat

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-290 du 26 avril 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment son article L.332-12, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Département Urbanisme et Habitat, un emploi de responsable de l'animation réseau ADS, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Animer le réseau des instructeurs ADS en vue de renforcer la culture commune des objectifs métropolitains inscrits notamment dans les 4 documents-cadre (PLUm, PLH, PDU, PCAET) et la transversalité entre les communes du point de vue de l'application du droit des sols.

Piloter et animer le réseau des instructeurs des communes de la Métropole

Animer les échanges de pratiques au sein du réseau, favoriser l'interconnaissance des acteurs
Administer et animer l'espace collaboratif Intranet dédié au réseau ADS
Recenser les questions, mobiliser les ressources nécessaires pour y répondre et diffuser l'information

Mettre à disposition des temps de partage de pratiques, des outils pédagogiques, des formations pour que les instructeurs maîtrisent les fondamentaux de leur métier d'instructeur

Planifier, organiser et mettre en œuvre les formations ou les séminaires pour acculturer les membres du réseau aux grands axes des politiques publiques

Anticiper les évolutions des métiers des services instructeurs et proposer des mesures d'accompagnement

Actualiser le processus pédagogique et d'appropriation des règles du PLUm

Accompagner la démarche de dématérialisation de l'urbanisme et notamment de l'instruction des ADS

En lien étroit avec le SUN, mettre en place des formations à l'accompagnement au changement

Participer à l'élaboration de guides de bonnes pratiques

Diffuser une information la plus appropriable possible

Favoriser les échanges entre les membres du réseau sur ces sujets

Piloter techniquement les réflexions sur l'évolution du pacte de coopération et de solidarités métropolitaines, volet Autorisations d'urbanisme

Animation des groupes de travail, des comités de validation technique, des comités de pilotage

Formuler des propositions, analyser la faisabilité, rédiger les conventions

Décide,

Article 1 : L'emploi de responsable de l'animation réseau ADS au Département Urbanisme et Habitat est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum / B 444 et au maximum / B 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 26 Aout 2022

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aicha BASSAL
Elisabeth LEFRANC



mis en ligne le :

26 AOUT 2022